

SÉANCE DU 01 JUILLET 2025

N°2025.07.01.5

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville du Beausset dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'espace Azur, Esplanade Charles de Gaulle au Beausset, sous la présidence de Monsieur Edouard FRIEDLER, Maire du Beausset.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Étaient présent(e)s : Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET - Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL - Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE - Patricia LOMBARDO - Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI - Cathy CANDAU – Michèle SALLES – Claude ALIMI – Clivy RIDE-VALADY

- 18h10 arrivée de Clivy RIDE-VALADY : après le vote du secrétaire de Séance, après les votes des PV du 14/04/2025 et 15/05/2025, pendant le préambule et avant le vote du point n°1

Étaient représenté(e)s : Ludivine CORTY représentée par Danielle SERRES - Marc RAMUS représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Edouard FRIEDLER - Laurence BOUSAHLA représentée par Clivy RIDE-VALADY - Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Absent(es) non représenté (es) : Julia NEGRONI - Alain MAROT - Denis WILLAERT - Philippe MARCO - Richard CAMUS

5. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la fourrière automobile de la commune du Beausset – Annexe – Rapporteur Fabien BAUDINO

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public,

Vu la convention de délégation de service public n° 2022-05-099-DSP entre la Commune du Beausset et la société SAS Le Relais du Castellet pour l'exploitation de la fourrière automobile communale notifiée en date du 21 juin 2022,

Vu le projet d'avenant n°1 à ladite convention, ayant pour objet la modification des articles 14 (Abandon du véhicule), 22 (Montant de l'indemnisation du délégataire) et 23 (Modalités de paiement), afin :

- d'adapter la durée d'indemnisation pour les véhicules abandonnés aux délais administratifs effectifs ;
- de revaloriser le plafond d'indemnisation ;
- et de simplifier les justificatifs exigés du délégataire,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver cet avenant afin d'assurer une gestion plus efficiente et adaptée du service public de fourrière automobile,

Après en avoir délibéré :

Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la fourrière automobile de la Commune du Beausset, tel que présenté en séance et annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 qui prendra effet à compter de sa notification au délégataire.

Votes :

Adopté → 23

Edouard FRIEDLER – Danielle SERRES – Hervé THEBAULT – Laurent CAULET – Claude BLOIS – Bruno VADON – Sandrine HORNUNG – Marie VIDAL-MICHEL – Arnaud DOT – Fabien BAUDINO – Alain LEMOINE – Patricia LOMBARDO – Alexandra LOTHMANN – Raphaël FIORUCCI – Cathy CANDAU – Michèle SALLES – Clivy RIDE-VALADY – Ludivine CORTY représentée par Danielle SERRES – Marc RAMUS représenté par Marie VIDAL-MICHEL – Stéphanie RUSSO représentée par Claude BLOIS – Michel BAYARD représenté par Edouard FRIEDLER – Laurence BOUSAHLA représentée par Clivy RIDE-VALADY – Gérard PERRIER représenté par Michèle SALLES

Abstention → 1

Claude ALIMY

Absent (es) non représenté (es) -> 5

Julia NEGRONI – Alain MAROT – Denis WILLAERT – Philippe MARCO – Richard CAMUS

Fait et délibéré au Beausset les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Edouard FRIEDLER**

